

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET**

Date de convocation :
13/10/2022

Nombre de conseillers
municipaux :
En exercice : 29
Présents : 22
Procurations : 5
Exprimés : 27

OBJET :

FINANCES

**BUDGET PRINCIPAL
Décision modificative n°2**

====

Transmis au représentant de
l'Etat le :

Publié le : 02/11/2022

Affiché le : 02/11/2022

Mis en ligne le : 02/11/2022

En l'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme TORRENT Michèle, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe, à Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale ; M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. COSTE Michel, Maire ; Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe ; Mme QUER Martine, conseillère municipale à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale, Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale, Mme DUNYACH Monique, Conseillère municipale.

Absents : M. REDONDO Simon, M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipaux

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine.

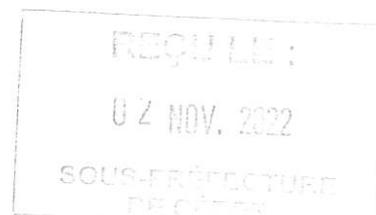
CONSIDERANT que lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022, un premier ajustement des crédits budgétaires avait été opéré pour tenir compte notamment de la nouvelle organisation du Centre Communal d'Actions Sociales.

CONSIDERANT que la décision modificative n°2 a pour objectif d'ajuster les crédits budgétaires en section d'Investissement d'une part, en fonction des nouvelles orientations prises depuis Avril 2022, et d'autre part, de tenir compte de l'évolution des recettes budgétaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
à l'Unanimité de ses membres présents ou représentés**

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à opérer les mouvements ci-après :



BUDGET PRINCIPAL (BC 200) COMMUNE DE CERET							
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Fonction	Nature Etendue	Libellé	Montant TTC	Fonction	Nature Etendue	Libellé	Montant
OPERATION 400 Restructuration patrimoine immobilier							
33	21817	Aménagement Parc AUBIRY (Toilettes)	- 48 500 €	33	13171	Subvention FEADER	- 25 867 €
33	23134	Aménagement création Parking Déferlantes	- 36 000 €	33	13151	Subvention fonds de concours CCV 2022 Parking Déferlantes	- 20 000 €
33	21455	Réhabilitation Kiosque Parc Aubiry (DRAC)	5 100 €	020	13151	Subvention fonds de concours CCV 2022 Bâtiment Amade	- 10 000 €
324	231310	Réhabilitation St Féreol	- 60 000 €	324	13151	Subvention fonds de concours CCV 2022 St Féreol	- 25 000 €
33	21451	Branchement Electrique Parc Aubiry	5 200 €	020	13151	Subvention fonds de concours CCV 2022 St Roch	- 18 200 €
020	23133	Aménagement Locaux Communaux	10 000 €	020	13151	Fonds de concours CCV 2020 (Informatique)	11 708 €
020			- €	020	1331	Subvention DETR 2022 Informatique	- 22 000 €
020	23131	MO PO Aménagement Hôtel de Ville	- 55 000 €	020	13113	Gymnase Tilleuls (réserve parlementaire 2017)	10 000 €
020	23132	Réhabilitation énergétique de l'Hôtel de Ville (complément Marché Menuiseries)	26 500 €	020	131511	Subvention fonds de concours CCV (complément BP 2022 : 40 000 €)	2 760 €
OPERATION 401 Aménagements Urbains et voirie Communale							
822	23156	Requalification travaux Aménagement av déodat de severac	1 500 €	824	13132	Subvention annuité Emprunt CD 66 (fonds structurants) travaux St féreol/ Rue Aribaud et Padraouse	14 236 €
822	23157	Aménagement av de la Gare (solde PO Roussillon Aménagement)	21 000 €	824	1331	ETAT DETR 2017 Bornes escamotables	14 510 €
814	23155	Inventaire Eclairage public	18 800 €	814	131511	Subvention fonds de concours CCV 2022 Inventaire Eclairage Public	8 000 €
822	23158	Mission realtive à la faisabilité Aménagement aire stationnement Av Camille Claudel	3 720 €	824	13151	Subvention fonds de concours CCV 2022 Potences Agricoles	- 6 000 €
822	23159	Mission Maitrise d'oeuvre entre chemin ste Marguerite et zone Ulrich JCK INGENIERIE	2 700 €	822	13151	Subvention fonds de concours CCV 2022 Etanchéité Rue de la République	- 12 000 €
814	23154	Installations candélabres	5 000 €	824	13151	Subvention fonds de concours CCV 2022 Mobilier Urbain	- 18 000 €
822	218110	Installation grilles de caniveau	5 000 €	822	1313	Subvention CD66 Travaux communales 2020 et 2021	20 833 €
			- €	824	1313	Subvention CD66 Potences agricoles	3 000 €
822	21841	Mobilier Urbain	- 30 000 €	824	13151	Subvention fonds de concours CCV 2018 Sécurisation des accès centre ville	9 250 €
OPERATION 402 Population Urbanisme Social et Santé							
020	231511	Etude hydraulique Aménagement secteur NOGAREDE EHPAD	4 800 €				- €
020	231510	Creation Réseaux AEP construction EHPAD SIAEP du vallesoir	31 200 €				- €
020	2023	Plan de circulation	- 26 000 €				- €
020	2021	PLU	- 70 000 €	020	131511	Fonds de concours CCV 2020 (études urbanisme PLU)	43 750 €
112	21318	Autres bâtiments publics Habillage Façades après destruction bâtiment BM	- 8 640 €	020	13171	FEADER Reconquête agricole des friches à fort potentiel (PAEN phase 1)	- 3 400 €
520	231314	MO CENTRE MUNICIPAL DE SANTE	- 10 000 €				- €
520	231313	MO CASA	20 000 €	020	1313	DEPARTEMENT Reconquête agricole des friches à fort potentiel (PAEN phase 1)	5 202 €
020	231512	Stratégie de valorisation de la ville et son centre bourg (AURCA)	40 000 €	020	1312	REGION Reconquête agricole des friches à fort potentiel (PAEN phase 1)	5 202 €
OPERATION 403 Pôle Scolaire et sportif							
412	231513	Etude de faisabilité Requalification stade	10 560 €				- €
415	23138	Travaux de rénovation éclairages 3 stades (1ère partie)	- 70 000 €				- €
211	21312	Travaux bâtiments scolaires	2 000 €				- €
251	21888	Equipements Cantine	6 500 €				- €
212	21818	Travaux bâtiments scolaires (chauffage)	1 000 €				- €
212	21588	Sécurisation des établissements scolaires (installation alarme Intrusion CHAGALL)	3 700 €	212	13112	Fonds interministériel prévention de la Délinquance (ETAT)	876 €
211	21589	Sécurisation des établissements scolaires (installation alarme Intrusion MIRQ)	3 400 €	211	13112	Fonds interministériel prévention de la Délinquance (ETAT)	789 €
211	215811	Sécurisation des établissements scolaires (installation alarme Intrusion PONT)	1 400 €	211	13112	Fonds interministériel prévention de la Délinquance (ETAT)	327 €
212	215810	Sécurisation des établissements scolaires (installation alarme Intrusion PICASSO)	4 100 €	212	13112	Fonds interministériel prévention de la Délinquance (ETAT)	958 €
OPERATION 404 Espaces Verts Propreté Urbaine service technique							
820	21581	Equipements techniques (tronçonneuse, débroussailluse)	6 000 €	820	131511	Subvention fonds de concours CCV 2022	5 000 €
820	21582	Equipements techniques (compresseur...)	3 000 €				
820	21587	Equipements techniques (bétonnière...)	3 000 €	813	131511	Subvention fonds de concours CCV 2021 Balayeuse	50 000 €
820	2182	Acquisitions véhicules services techniques	32 000 €	820	131511	Subvention fonds de concours CCV 2022	14 000 €
		Opérations générales	- €	01	10222	Ajustement FCTVA (suppression de comptes éligibles suite automatisation FCTVA)	- 166 894 €
				824	2111 opération 401	Vente parcelle B148 : besoin de l'accord de tous les co-lotés	- 75 000 €
				824	2111 opération 401	Vente parcelle BS 67 El ventous (COLOMER/BOBO)	45 000 €
		Total	- 136 960 €			Total	- 136 960 €

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme
Le Maire



Michel COSTE

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.